



**Conseil de sécurité**

PROVISOIRE

S/PV.2803  
22 mars 1988

FRANCAIS

**COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2803<sup>e</sup> SEANCE**

Tenue au Siège, à New York  
le mardi 22 mars 1988, à 11 h 30

Président : M. PEJIC

(Yougoslavie)

Membres :

Algérie  
Allemagne, République  
fédérale d'  
Argentine  
Brésil  
Chine  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Italie  
Japon  
Népal  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Sénégal  
Union des Républiques socialistes  
soviétiques  
Zambie

M. DJOUDI

Le Comte YORK von WARTENBURG

M. DELPECH

M. NOGUEIRA-BATISTA

M. DING Yuanhong

M. OKUN

M. BLANC

M. BUCCI

M. KAGAMI

M. RANA

Sir Crispin TICKELL

M. BA

M. LOZINSKY

M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETRE DATEE DU 17 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHANGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19638)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises à la 2802e séance, j'invite la représentante du Nicaragua à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de la Colombie, du Costa Rica, du Honduras et du Pérou à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, Mme Casco (Nicaragua) prend place à la table du Conseil; M. Peñalosa (Colombie), M. Gutierrez (Costa Rica), M. Hernández Alcerro (Honduras) et M. Alzamora (Pérou) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Viet Nam et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Nguyen Binh Thanh (Viet Nam) et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/19656, lettre datée du 18 mars 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/19660 et S/19661, lettres datées du 21 mars 1988, adressées au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/19663, lettre datée du 21 mars 1988, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du Panama, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation a déjà eu l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars, au cours du débat sur la question de l'Afrique du Sud. J'ai dit alors tout notre plaisir de voir un pays ami comme le vôtre présider le Conseil à un moment si important. La confiance que j'ai exprimée alors en votre présidence a été plus que justifiée par la façon dont vous avez dirigé le Conseil au cours d'une période fort chargée qui a marqué votre mandat à ce poste élevé.

La crise de l'Amérique centrale n'est pas nouvelle. La communauté internationale s'efforce de la résoudre depuis longtemps déjà. L'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions sur cette question. Le mouvement non aligné a publié des déclarations de principe à ce sujet. Il a demandé à ceux qui ont le pouvoir d'influer favorablement sur les événements dans la région de le faire, et d'envoyer des missions dans la région pour explorer les voies pouvant mener à la paix. Le Conseil de sécurité lui-même, à de nombreuses occasions, a examiné la crise centraméricaine au cours de débats auxquels ma délégation a eu l'honneur de prendre part. Toute cette gamme d'activités reflète le souci de la communauté internationale face au conflit en Amérique centrale.

Les pays non alignés se sont efforcés d'identifier les causes sous-jacentes du conflit. Ils ont évité les schématisations trop faciles, comme celles qui voudraient placer le conflit dans le contexte d'un affrontement idéologique entre

M. Mudenge (Zimbabwe)

des blocs de puissances opposées dans un monde bipolaire. Ils ont estimé qu'une telle schématisation est par trop simpliste et paternaliste. Elle nie aux peuples de l'Amérique centrale leur humanité et leur aptitude à choisir eux-mêmes leur propre destinée. Elle traite les populations de l'Amérique centrale en tant qu'objets et non en tant que sujets : objets que peut manipuler tout étranger qui en décide ainsi. Convaincus de l'erreur d'une telle attitude, les pays non alignés ont cherché d'autres raisons à la crise - les véritables raisons. Celles-ci n'ont pas été difficiles à trouver. A leur huitième Conférence au sommet à Harare, en 1986, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont déclaré à juste titre que

"l'origine des conflits en Amérique centrale est de nature socio-économique et ne peut se concevoir en termes de confrontation idéologique entre les blocs militaires." (S/18392, p. 57)

Voilà où se trouve le coeur du problème. Voilà où se trouve la solution - elle ne se trouve pas dans la vision d'adversaires idéologiques cachés derrière chaque buisson d'Amérique centrale, mais dans la reconnaissance de la vibrante pulsation des peuples centraméricains dans la recherche de la liberté. Elle est une claire manifestation du désir des peuples centraméricains de concrétiser leur droit inaliénable de choisir leurs systèmes politique, économique et social, à l'abri de toute ingérence étrangère. Ne pas comprendre ce fait, c'est se berner soi-même.

Pour aboutir à cette solution, les gens équitables partout dans le monde se sont constamment efforcés d'appuyer les initiatives authentiquement autochtones pour résoudre les problèmes régionaux. C'est pour cette raison que les dirigeants du Mouvement non aligné se sont félicités de l'émergence d'une prise de conscience latino-américaine commune de la nécessité de trouver des solutions aux graves problèmes politiques et économiques de la région, notamment au conflit de l'Amérique centrale. Ils ont appuyé le processus de Contadora dès le début. Ils ont exprimé leur conviction que ce processus représentait une initiative régionale authentique pour la solution du problème de l'Amérique centrale par des moyens pacifiques, et ont prié tous les Etats concernés d'accroître leurs efforts pour assurer le succès du processus de paix entamé par le Groupe de Contadora.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Les obstacles placés sur la voie de Contadora ont perturbé tous les peuples épris de paix. Contadora représentait la meilleure chance de succès, mais il est apparu que d'aucuns, fort puissants, ne souhaitaient pas saisir cette chance. Et, pendant que ce processus piétinait, des milliers de personnes ont péri en Amérique centrale, d'innombrables ressources dont on a tant besoin ont continué d'être gaspillées et la souffrance humaine s'est poursuivie.

Ensuite, sont apparus les Accords d'Esquipulas II. Il s'agissait là d'un document historique. Les accords demandaient l'amnistie et le dialogue dans des pays où il y a lutte armée. Il devait y avoir un cessez-le-feu immédiat, un processus de démocratisation et des élections. Les cinq pays ont décidé de ne pas permettre que leurs territoires soient utilisés pour déstabiliser les gouvernements de la région. Les cinq Etats ont également demandé l'arrêt de toute assistance aux insurgés et aux forces irrégulières de la région. Mais l'importance du "plan Arias" - comme on l'a parfois appelé - a de beaucoup dépassé ces simples arrangements pratiques. Il s'agissait non seulement de l'énoncé de ce que les cinq pays avaient l'intention de faire pour servir la cause de la paix dans leur région, mais également de l'affirmation de la volonté de l'Amérique centrale d'arracher le contrôle de sa destinée aux mains des étrangers. La communauté internationale et tous les hommes de bonne volonté étaient ainsi priés de donner sa chance à la paix en Amérique centrale.

L'impact des Accords d'Esquipulas II en Amérique centrale elle-même a été étonnant, tant au niveau des gouvernements qu'à celui de la population en général. J'ai eu l'occasion de visiter la région durant cette période et je crois que l'article suivant paru dans le New York Times du 28 septembre 1987 sous la plume de M. Lindsay Gruson, de Las Manos, Honduras, dépeint parfaitement l'atmosphère qui régnait dans la région à ce moment-là.

M. Mudenge (Zimbabwe)

"Dans l'espoir le plus fervent engendré par le récent accord de paix régional, des milliers de Nicaraguayens ont traversé la frontière aujourd'hui pour retrouver les membres de leurs familles qui avaient fui une décennie de guerre.

'C'est merveilleux, merveilleux', disait Sophia Flores Mendoza, alors que des larmes coulaient sur ses joues rondes et qu'elle étreignait sa belle-fille pour la première depuis huit ans. 'Si, au moins, il en était ainsi tous les jours'."

C'était un cri du coeur. Un cri de paix. Voilà les sentiments des gens ordinaires; les sentiments des véritables victimes de la tragédie qui frappe l'Amérique centrale, et non pas ceux de certains stratèges géopolitiques qui, à des milliers de kilomètres de là, travaillent sur des cartes et des colonnes de chiffres, et pour lesquels quelques centaines de morts ou de disparus ne sont que des statistiques. C'est pour cela que le monde doit écouter. Le Conseil doit faire en sorte qu'il "en soit ainsi tous les jours" pour Sophia Flores Mendoza.

Au niveau des gouvernements également, les Accords d'Esquipulas II ont eu un impact important. Tous les gouvernements de la région ont essayé, avec plus ou moins de succès, de respecter les dispositions des accords. Dans cette entreprise, le Nicaragua, conscient d'être sous les feux de la rampe, est allé plus loin que les autres. Les exilés ont pu revenir. Les frontières avec le Honduras et le Costa Rica ont été rouvertes. L'amnistie a été déclarée. Un cessez-le-feu a été déclaré et, lorsque les contras ont refusé de respecter le cessez-le-feu dans sa première phase, le Gouvernement nicaraguayen s'est déclaré disposé à les rencontrer à une table de négociation pour mettre au point le mécanisme d'un tel cessez-le-feu. Non seulement la Commission de réconciliation nationale exigée par les Accords du Guatemala a été mise en place, mais encore le cardinal Miguel Obando y Bravo, l'un des critiques les plus vifs du Gouvernement nicaraguayen, a été placé à sa tête. La station de radio catholique, qui a toujours critiqué le Gouvernement nicaraguayen, a pu à nouveau émettre. Le journal de l'opposition, La Prensa, a pu reprendre sa publication, alors même que son éditeur avait informé le Gouvernement de son opposition à ce dernier. Le Christian Science Monitor, avec d'autres grands journaux aux Etats-Unis, a pu dire que le Gouvernement nicaraguayen était allé plus loin qu'aucun autre gouvernement de la région pour se conformer aux dispositions des Accords d'Esquipulas II.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Entre-temps, l'auteur de ces accords, le Président Arias, du Costa Rica, continuait de lancer un appel aux étrangers à la région pour qu'ils respectent la requête exprimée dans ces accords, à savoir que l'on cesse d'aider les mouvements insurrectionnels et les forces irrégulières de la région pour que le plan de paix ait une chance de se réaliser. Conformément à cet appel, les Etats-Unis ont décidé de ne pas renouveler leur assistance aux contras cette année. Nous savons que les peuples épris de paix partout dans le monde ont loué ce geste. Puis, peu de temps après, nous avons été informés que les Etats-Unis envoyaient plus de 3 500 soldats au Honduras en raison de raids transfrontière dans la région.

Qu'en conclure? Le Président des Etats-Unis nous a informés que les soldats de la 82e Division aéroportée ne se trouvaient pas en Amérique centrale pour s'y battre. S'ils ne se trouvent pas en Amérique centrale pour s'y battre, alors pourquoi y sont-ils? Lors de la huitième Conférence au sommet, tenue à Harare en 1986, les dirigeants des pays non alignés ont :

"constaté que le danger d'une intervention directe des Etats-Unis au Nicaragua et dans d'autres pays de la région s'est considérablement accru."

Il nous semble que le métier de soldat est de se battre. Si on envoie des soldats en Amérique centrale uniquement pour y faire passer un message, alors quelle est la teneur de ce message sinon précisément que les Etats-Unis sont prêts à se battre? Ou serait-ce, comme l'a dit le sénateur Christopher Dodd dans un programme d'ABC News, intitulé "This Week", que le Gouvernement des Etats-Unis essaie de faire accepter la demande d'assistance supplémentaire pour les contras que le Congrès avait rejetée?

C'est possible. Mais la véritable signification de ce geste du Gouvernement des Etats-Unis ne pourra être perçue qu'au bout d'un certain temps. Une chose, cependant, est parfaitement claire maintenant. Ce n'est pas en brandissant des sabres qu'on favorisera la cause de la paix en Amérique centrale. Non seulement de telles manoeuvres s'opposent catégoriquement aux accords de Guatemala, mais elles introduisent également un élément nouveau et dangereux dans une situation déjà extrêmement complexe.

En ce qui nous concerne, nous appuyons avec ferveur le plan de paix établi entre les gouvernements d'Amérique centrale et nous demandons instamment à tous de ne rien faire qui puisse entraver la réalisation des objectifs de ce plan. Conformément à cet appel, nous regrettons l'envoi, en Amérique centrale, de troupes qui sont étrangères à la région, et nous demandons aux Etats-Unis de les rappeler.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de restaurer la paix en Amérique centrale. Nous demandons aux pays frères du Nicaragua et du Honduras de ne rien faire qui sape le processus de paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe et Président du Mouvement des non-alignés des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. FERNALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de nous avoir donné la possibilité de prendre à nouveau la parole devant le Conseil. Je voudrais, aujourd'hui, vous donner lecture du communiqué qui a été approuvé, vendredi dernier, par les pays membres du Groupe de Contadora, la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela, et par les pays membres du Groupe d'appui, l'Argentine, le Brésil, le Pérou et l'Uruguay. Le communiqué se lit comme suit :

"Les pays membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui,

1. Se déclarent profondément préoccupés par l'intensification de la présence militaire étrangère sur le territoire de la République du Honduras.
2. Réaffirment la nécessité de respecter fidèlement les principes fondamentaux que sont la non-ingérence, le non-recours à la force ou à la menace de la force et le règlement pacifique des différends.
3. Lancent un appel fraternel et instant aux Gouvernements hondurien et nicaraguayen pour qu'ils réduisent immédiatement les tensions à leurs frontières, garantissent le respect de l'intégrité des territoires respectifs et garantissent également que leur propre territoire ne servira pas de base pour lancer des agressions contre un autre Etat, conformément aux engagements contractés dans l'Accord d'Esquipulas II.
4. Lancent un appel pour que le mouvement d'intensification de la présence militaire étrangère sur le territoire de la République du Honduras et en Amérique centrale cesse et s'inverse immédiatement et pour qu'il soit mis fin à toute assistance aux forces irrégulières et aux mouvements insurrectionnels qui opèrent dans la région, et réaffirment en outre que le dialogue et la négociation directe sont le seul moyen légitime de résoudre les problèmes de la région.

M. Peñalosa (Colombie)

5. Demandent instamment à toutes les parties intéressées de faire preuve de la plus grande modération et de s'abstenir de toute action qui puisse aggraver le conflit et menacer le processus de rétablissement de la paix en Amérique centrale.

6. Prient instamment le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'envoyer immédiatement une mission d'observation et de contribuer par tous les moyens dont il dispose au processus de rétablissement de la paix." (A/42/936, p. 2)

M. Peñalosa (Colombie)

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir envoyé sur les lieux une mission d'observation, comme nous le lui avons demandé.

De même, nous nous félicitons que les conversations qui ont commencé hier entre les représentants du Gouvernement du Nicaragua et les forces irrégulières qui opèrent là-bas se déroulent dans un climat de grande cordialité et d'optimisme. Nous espérons que ces signaux seront accueillis favorablement par toutes les parties intéressées de la région.

M. DJOUDI (Algérie) : Les délégations de l'Argentine, du Népal, du Sénégal, de la Yougoslavie et de la Zambie m'ont accordé l'honneur de faire cette déclaration en leur nom ainsi qu'au nom de ma propre délégation. Le caractère inusité d'une telle démarche n'en souligne que davantage la gravité de notre souci.

La brusque aggravation de la situation en Amérique centrale constitue un motif de légitime préoccupation accrue pour les peuples de la région comme pour l'ensemble de la communauté internationale.

Les nouveaux et dangereux développements qui se sont produits ces derniers jours interviennent, en effet, en contrepoint d'un processus certes laborieux mais considérablement prometteur pour le rétablissement durable de la paix dans la région. De fait, l'escalade militaire ainsi enregistrée introduit une périlleuse discontinuité dans la poursuite d'une entreprise qui a promu le dialogue et la négociation soutenus comme moyens exclusifs irremplaçables pour restaurer la confiance et augurer du retour à l'entente et à la coopération régionales. Elle constitue également un facteur de rupture dans ce qui était jusqu'à présent, grâce aux efforts des Groupes de Contadora et d'appui et grâce aux pays centraméricains eux-mêmes après l'adoption des Accords d'Esquipulas II, un processus strictement régional qui, pour préserver toutes les chances dont il était porteur, supposait notamment l'absence de toute ingérence ou intervention extérieure, sinon l'encouragement actif des puissances extérieures à la région.

Nous considérons qu'il est de la plus grande importance que soient préservées les chances de la paix conformément aux vœux profonds des peuples concernés, dans le respect de leurs droits respectifs à l'autodétermination et à l'indépendance et dans le respect de la conception librement formulée qu'ils se font de leur avenir commun.

M. Djoudi (Algérie)

En exprimant notre grave préoccupation pour le cours aggravé délibérément imprimé à l'évolution des événements en Amérique centrale, nous lançons un appel pour que l'esprit de Contadora survive et s'impose et pour que l'esprit et la lettre des Accords d'Esquipulas II, symbole de solidarité régionale, prévalent envers et contre tout.

A ce titre, la déclaration qui vient d'être faite par S. E. l'Ambassadeur Peñalosa, de la Colombie, au nom des pays membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, en suggérant les moyens propres à amorcer une désescalade de la tension et à replacer les efforts de paix dans la trajectoire indiquée par les Accords d'Esquipulas II, constitue, par sa globalité et son opportunité, la réaction appropriée qu'appelle la situation actuelle en Amérique centrale.

Nous nous félicitons dès lors des prises de position apaisantes qui ont suivi cette déclaration et qui, indiquant déjà un retour à la modération et à la retenue, sont de nature à favoriser et stimuler le dialogue et la négociation dans la stricte observance des engagements contractés par les cinq pays d'Amérique centrale.

Au moment où les grandes puissances se rendent de plus en plus à la nécessité d'un règlement définitif des conflits régionaux, il est en effet important qu'elles en promeuvent l'avènement dans une démarche réaliste, marquée par la pleine appréhension de leurs éléments constitutifs authentiques, mais également dépouillée de toute dimension artificiellement introduite, dans le respect de tous les droits des peuples concernés et dans l'encouragement sincère aux initiatives et cadres régionaux ainsi qu'aux efforts déployés par les Nations Unies.

Dans ce contexte, nous espérons que la mission d'enquête que le Secrétaire général a dépêchée dans la région permettra d'établir les faits et de contribuer à une désescalade de la tension.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant du Honduras. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HERNANDEZ ALCERRO (Honduras) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Honduras a écouté avec attention la déclaration des délégations des pays membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui et les déclarations des autres délégations qui ont pris la parole.

M. Hernández Alcerro (Honduras)

Le Gouvernement du Honduras tient à signaler à cette occasion que tout Etat a non seulement le droit mais le devoir d'assurer sa défense nationale. Aucun pays qui exerce ce droit lorsqu'il est agressé ne peut être accusé de ne pas respecter ses obligations internationales.

Par contre, l'Etat qui recourt à la force et qui franchit sa frontière pour effectuer des opérations militaires est celui qui non seulement doit faire l'objet de la préoccupation de la communauté internationale mais mérite aussi sa condamnation. Il convient de le rappeler, car il semble que la confusion règne dans le monde et même que des principes aussi largement reconnus que ceux-ci soient mis en doute.

Nous ne voulons pas répéter ce que nous avons déjà dit au Conseil vendredi dernier. Nous voulons simplement dire qu'il est paradoxal que l'on manifeste sa préoccupation devant un fait sans en signaler la cause.

Comme chacun le sait, le Honduras a été victime d'une agression. Confronté à un ennemi qui dispose de forces sept fois supérieures aux nôtres et qui, ces deux derniers mois seulement, a reçu près de 3 000 tonnes d'armements, de munitions et d'équipement, le Gouvernement du Honduras, dans l'exercice de son droit souverain, a demandé aux Etats-Unis une assistance effective et immédiate pour lui permettre de renforcer sa position internationale en matière de sécurité face à une agression de fait.

M. Hernández Alcerro (Honduras)

La seule escalade de la présence militaire étrangère dans le territoire hondurien qui nous inquiète et qui doit inquiéter est celle des troupes de l'armée populaire sandiniste, qui ont envahi mon pays.

Ma délégation est convaincue que l'inquiétude exprimée ne concerne pas la décision prise par le Honduras d'exercer son droit de légitime défense.

Certains aspects de la déclaration que nous venons d'entendre du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui doivent, de l'avis de ma délégation, être relevés.

Ma délégation voudrait notamment souligner l'appel lancé par ces deux groupes pour que soit respectée l'intégrité territoriale du Honduras, qui a été violée à plusieurs reprises par les troupes et les avions nicaraguayens. On ne peut en effet que lancer un appel énergique pour que soit respectée l'intégrité territoriale de mon pays, sinon on passerait sous silence l'un des principes essentiels qui garantit la paix entre les nations et les véritables sources de la tension qui sévit actuellement dans la région.

De même, ma délégation a pris note qu'un appel avait été lancé au Gouvernement nicaraguayen pour qu'il respecte le principe relatif à l'interdiction dans les relations internationales du recours à la menace ou à l'emploi de la force - ce qui revient à demander le retrait de ses troupes non seulement du territoire hondurien mais également des zones frontalières entre nos deux pays.

Ma délégation constate également qu'en même temps qu'est réaffirmé le principe concernant le règlement pacifique des différends, un appel est lancé au Nicaragua pour qu'il s'y conforme, et en particulier pour qu'il recoure aux mécanismes institutionnels créés par les présidents d'Amérique centrale pour surmonter la crise régionale.

Le Honduras se félicite que le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui réaffirment que le dialogue et la négociation directe représentent les seuls moyens légitimes de résoudre les problèmes de la région.

Mon gouvernement a insisté sur le fait que l'élimination physique de l'opposition politique et armée ne permettra pas d'aboutir à la paix au Nicaragua.

La fin de conflits internes, comme celui au Nicaragua, est essentielle pour la paix dans la région. C'est ainsi que l'ont compris les présidents d'Amérique centrale lorsqu'ils se sont engagés à adopter des mesures en vue de parvenir à la cessation des hostilités.

M. Hernández Alcerro (Honduras)

Comme l'a dit le Secrétaire des relations extérieures du Honduras, au cours du débat général de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies :

"La partie essentielle du document 'Esquipulas II' est un appel à l'arrêt des hostilités. Les gouvernements des Etats qui souffrent actuellement de l'action de forces irrégulières ou d'insurgés, se sont engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour concerter un cessez-le-feu dans le cadre constitutionnel.

Un cessez-le-feu efficace est essentiel à la réalisation de la paix. Dans les Etats qui souffrent d'une guerre civile, une fois que les hostilités auront pris fin, la force de gravité des éléments socio-politiques entraînera la réintégration à la vie civile de leur pays en tant qu'acteurs dans le processus de démocratisation.

Une fois que les hostilités auront pris fin, les réfugiés pourront rentrer dans leur pays d'origine et apporter à leur famille le produit de leur travail et la tranquillité du foyer qui est le corollaire de la tranquillité nationale. Une fois que les hostilités auront pris fin, les tensions entre les Etats voisins, provoquées par ceux qui cherchent refuge au-delà de leurs frontières, disparaîtront. Une fois que les hostilités auront pris fin, l'aide extérieure visant à déstabiliser les gouvernements n'aura plus aucune raison d'être." (A/42/PV.24, p. 21)

La paix en Amérique centrale dépend d'une série de facteurs complexes et étroitement liés, dont le noeud gordien est la paix interne dans les pays où existent des conflits armés et de profondes divisions dans leurs sociétés.

Comme toute paix que l'on souhaite stable et durable, elle ne peut être imposée par la force des armes. Les peuples d'Amérique centrale ne réclament pas la paix des tombes. Ils exigent une paix qui leur permette de vivre dans la liberté et la justice, une paix dans laquelle ils peuvent contester, s'exprimer, s'organiser et participer.

Les appels à la paix qui méconnaissent ces réalités évidentes masquent des motivations inavouées ou ne tiennent pas compte de la volonté des peuples d'Amérique centrale.

Pour sa part, le Gouvernement hondurien a fait preuve à tout moment de la modération que demandent le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui. Nous avons recouru au contact direct avec le Gouvernement du Nicaragua; nous avons recouru

M. Hernández Alcerro (Honduras)

aux voies diplomatiques régionales; nous avons évité un affrontement direct avec les troupes qui ont envahi le Honduras; notre réaction militaire a été jusqu'à présent limitée et l'assistance internationale que nous demandons a essentiellement un caractère de dissuasion. On ne peut accuser le Honduras de compromettre le processus de paix en Amérique centrale ni d'aggraver la tension dans la région.

S'agissant de l'envoi d'une mission d'observation, le Gouvernement hondurien a dit que cela n'était pas nécessaire étant donné qu'il existe déjà un mécanisme mis en place par les présidents d'Amérique centrale, la Commission exécutive, chargée de promouvoir et de rendre viable le "Processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale" ou Accords d'Esquipulas II.

Le Honduras ne peut renoncer au mandat que les cinq présidents d'Amérique centrale ont confié à leurs ministres des relations extérieures respectifs seulement pour satisfaire l'intérêt unilatéral du Nicaragua. Accepter cette demande du Nicaragua irait à l'encontre de la volonté politique manifestée par les mandataires à Alajuela, Costa Rica, le 16 janvier dernier.

Demain, 23 mars, aura précisément lieu dans la ville de Guatemala une réunion de la Commission exécutive durant laquelle les représentants de l'Amérique centrale analyseront eux-mêmes la situation actuelle. A cette occasion, il sera discuté de la situation qui règne à la frontière entre le Honduras et le Nicaragua, des rapports des différentes commissions nationales de réconciliations nationales, d'une proposition du Nicaragua de vérification et de suivi, d'une proposition du Honduras pour la constitution de mécanismes internationaux de sécurité le long de la frontière entre le Honduras, le Nicaragua et El Salvador ainsi que des rapports sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Amérique centrale. Espérons qu'à la même réunion, le Gouvernement du Nicaragua confirmera les engagements qu'il a pris à l'égard des Accords d'Esquipulas II, notamment son obligation internationale de ne pas commettre d'agressions contre les Etats voisins et de s'efforcer de parvenir à la réconciliation interne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est la représentante du Nicaragua. Je lui donne la parole.

Mme CASCO (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de mon gouvernement, de remercier vivement le Secrétaire général des Nations Unies pour la rapidité et l'efficacité avec lesquelles il a répondu à notre demande d'envoi d'une mission technique chargée d'enquêter sur place sur les incidents frontaliers qui se sont produits dans la région de Bocay, en territoire nicaraguayen, entre les forces mercenaires à la solde du gouvernement Reagan et les troupes de l'armée populaire sandiniste et, une fois que les recherches nécessaires auront été réalisées, de faire les recommandations précises visant à éliminer les causes de ce type d'incidents.

Nous voudrions aussi remercier les membres du Conseil d'avoir facilité la démarche du Secrétaire général.

Les événements survenus depuis l'annonce, par le Gouvernement des Etats-Unis, d'une prétendue invasion de soldats nicaraguayens en territoire hondurien n'ont fait que confirmer ce que nous avons déjà fait remarquer au Conseil vendredi dernier, à savoir que toute cette situation n'est autre chose qu'une nouvelle crise artificiellement créée par le Gouvernement des Etats-Unis pour justifier l'envoi de troupes américaines en territoire hondurien et épargner ainsi à ses forces mercenaires une déroute militaire complète, ainsi que pour préparer le terrain à une éventuelle participation militaire directe contre le Nicaragua et obtenir des fonds supplémentaires pour poursuivre sa guerre contre mon pays.

Cela a été confirmé par les derniers événements. En effet, le Gouvernement américain a annoncé dans un premier temps que ses troupes se limiteraient à effectuer des manoeuvres militaires avec l'armée hondurienne dans la région centrale du Honduras, une distance de 120 miles de la frontière avec le Nicaragua. Ensuite, on a appris que ces troupes s'étaient déplacées à 60 miles de la frontière, et il se trouve à présent qu'elles seraient à 15 miles du sol nicaraguayen, c'est-à-dire bien au-delà de la ligne qu'il est censément interdit aux troupes américaines installées de façon permanente au Honduras d'approcher et située à moins de 20 miles de la frontière avec le Nicaragua.

Tout cela montre bien que le danger non seulement n'a pas disparu mais qu'il s'accroît. La façon dont le Gouvernement hondurien prête main forte aux avions américains pour provoquer un incident dans le genre de celui du golfe du Tonkin en Amérique centrale, qui puisse servir de prétexte à une invasion directe, et

Mme Casco (Nicaragua)

l'escalade des actes d'intimidation, des menaces et des violations de l'espace aérien ainsi que les bombardements directs du territoire nicaraguayen, montrent à l'évidence la possibilité d'une action militaire impérialiste imminente de grande ampleur, comme cela ressort des déclarations prononcées par le Ministre des relations extérieures du Honduras, selon lesquelles Washington s'est engagé à faire combattre ses troupes si le Gouvernement du Honduras le demande. Cela est d'autant plus grave que l'histoire - et notamment celle des événements récents - montre que ce sont les Etats-Unis qui décident de ce que le Gouvernement du Honduras doit leur demander.

Lorsque les Accords d'Esquipulas II avaient été approuvés, le Président du Honduras, José Azcona Hoyo, avait demandé au Président du Nicaragua, Daniel Ortega, d'ajourner les audiences publiques dans la procédure que le Nicaragua avait entamée auprès de la Cour internationale de Justice, et ce jusqu'à la deuxième réunion au sommet des dirigeants centraméricains, qui devait avoir lieu à San José, au Costa Rica, 150 jours après la signature des Accords d'Esquipulas II. Le Président du Honduras s'était engagé de son côté à prendre les mesures nécessaires pour démanteler les centres de communication, les radios et les bases logistiques que les forces mercenaires du gouvernement Reagan maintiennent dans son pays.

Dans un souci de créer un climat favorable à la mise en oeuvre des accords de paix, le Président du Nicaragua avait accédé à la requête du Président du Honduras et en même temps mon gouvernement avait demandé à la Cour internationale de Justice d'ajourner les audiences publiques jusqu'au 15 janvier 1988.

L'engagement pris par le Honduras est arrivé à échéance il y a deux mois, et le Gouvernement du Honduras non seulement n'a rien fait pour faire ce qu'il avait été convenu, mais a continué au contraire à permettre que son territoire soit utilisé impunément pour le lancement d'opérations militaires et paramilitaires contre le Nicaragua. Il se refuse également à permettre qu'il soit procédé à une enquête sur place, que ce soit par la Commission internationale de vérification et de suivi ou par l'ONU, comme le Secrétaire général en a décidé l'envoi au Nicaragua, sur requête de mon gouvernement.

Devant les attaques répétées et injustifiées, qui ont pour but de provoquer mon gouvernement, et face à la complicité et à la participation active de l'armée hondurienne à ces bombardements et actes d'agression encouragés par le Gouvernement des Etats-Unis, et compte dûment tenu de la menace du Honduras d'effectuer de nouveaux bombardements et de demander un "appui" supplémentaire aux Etats-Unis ainsi

Mme Casco (Nicaragua)

que de la disposition du Gouvernement des Etats-Unis d'"honorer" toute requête que lui adresserait le Gouvernement du Honduras, comme l'a déclaré récemment le Secrétaire d'Etat, M. George Shultz, mon gouvernement a donné pour instruction à notre représentant à la Cour internationale de Justice de La Haye de resaisir la Cour immédiatement de notre action en justice à l'encontre de la République du Honduras et de demander à la Cour de décider des mesures intérimaires de protection dans l'affaire relative aux "manoeuvres militaires frontalières et transfrontalières" et soumise par la République du Nicaragua contre la République du Honduras.

Cette décision prouve une fois de plus que mon gouvernement est décidé à trouver des solutions pacifiques aux situations qui menacent la paix internationale en recourant aux moyens de règlement des différends, comme le prescrivent la Charte des Nations Unies et le Pacte de Bogota.

Nous demandons au Gouvernement du Honduras de prêter l'oreille aux appels lancés avec insistance par le Gouvernement du Nicaragua et d'accepter de recevoir la mission du Secrétaire général des Nations Unies afin de désamorcer la situation tendue dans laquelle le Gouvernement des Etats-Unis a mis le Honduras pour justifier ses propres plans d'agression contre le Nicaragua. Le Gouvernement du Honduras doit comprendre que le gouvernement Reagan est le seul qui ait intérêt à empêcher que la difficile situation qu'il a artificiellement créée entre le Honduras et le Nicaragua ne soit réglée par le dialogue, avec l'aide d'une commission d'experts impartiaux du type de celle qui a été envoyée en territoire nicaraguayen par le Secrétaire général, dont les observations contribueront à faire la lumière sur les prétendus faits qui ont suscité de la part du Gouvernement une réaction aussi malencontreuse que disproportionnée.

Mme Casco (Nicaragua)

Mon gouvernement sait parfaitement que le gouvernement Reagan souhaite que le Nicaragua réponde par la force militaire à ses provocations, et lui donne ainsi le prétexte qu'il cherche pour déclencher une intervention. Mais, au contraire, le Gouvernement du Nicaragua reste ferme dans son appel à la concorde et dans sa conviction que c'est dans le dialogue et non dans la menace ou l'emploi de la force, que se trouve la solution au problème.

Le Nicaragua, en tant que défenseur résolu des Accords d'Esquipulas, s'est efforcé tout au long de ces sept derniers mois de les respecter pleinement et en dépit de la menace d'invasion à laquelle il fait face aujourd'hui, il continue de défendre le processus de paix et de respecter fidèlement les obligations qui découlent de ces accords.

Et c'est précisément dans cet esprit que le Gouvernement du Nicaragua se livre en ce moment même à un dialogue au plus haut niveau avec les partis politiques d'opposition qui existent dans mon pays et à des négociations directes au niveau le plus élevé avec la direction des contras en vue d'aboutir à un accord de cessez-le-feu. Quant au dialogue national, hier, huit partis politiques d'opposition ont reconnu avec le Gouvernement du Nicaragua, entre autre chose que :

"Conformément aux Accords d'Esquipulas II, les questions de politique interne du pays doivent être examinées exclusivement entre le Gouvernement de la République du Nicaragua et les partis et groupements politiques d'opposition civile dans le cadre du dialogue national. Les faits relatifs à l'accord de cessez-le-feu devront être examinés entre le Gouvernement de la République du Nicaragua et les groupes rebelles armés."

Pour ce qui est des négociations en cours à Sapoa avec ce que l'on appelle les dirigeants des contras en vue d'aboutir à un accord définitif de cessez-le-feu, le niveau de la délégation du Gouvernement du Nicaragua est conforme aux aspirations à la paix de notre peuple. Notre délégation a présenté une proposition sérieuse et viable et elle est tout à fait prête à réaliser des accords immédiats. Une preuve supplémentaire du véritable intérêt que nous portons au succès de ces pourparlers est l'annonce unilatérale faite hier par mon gouvernement concernant la suspension pour une durée de 30 jours de toutes les opérations militaires offensives de l'armée populaire sandiniste, une fois que le cessez-le-feu aura été obtenu, pour permettre la réintégration des forces irrégulières dans la vie politique du pays. Si la délégation qui représente le Gouvernement des Etats-Unis à ces pourparlers, c'est-à-dire les représentants des contras, dispose d'une autorité suffisante, la

Mme Casco (Nicaragua)

volonté politique des Etats-Unis sera mise à l'épreuve. C'est donc au Gouvernement des Etats-Unis qu'il appartient d'assurer la réalisation des espoirs de paix de l'Amérique centrale, et en particulier du peuple nicaraguayen.

Mais quelle a été la réponse du Gouvernement des Etats-Unis au véritable intérêt que manifeste mon gouvernement en faveur de la paix? Au lieu d'apporter une contribution à cet effort de paix, en mettant fin, comme le demandent les Accords d'Esquipulas II, à tout type d'assistance militaire aux forces irrégulières, le Président des Etats-Unis d'Amérique, Ronald Reagan, s'est rendu au Capitole aujourd'hui pour faire directement pression sur le Congrès des Etats-Unis afin qu'il approuve un ensemble de fonds qui permettra la poursuite de sa politique terroriste contre le peuple nicaraguayen. Cela est contraire aux efforts de paix déployés par les Nicaraguayens aussi bien à Managua qu'à Sapoa et vient s'ajouter à l'escalade interventioniste belliqueuse manifestée par l'envoi récent de soldats américains au Honduras pour menacer l'intégrité territoriale et la souveraineté du Nicaragua.

En dépit de tout cela, nous gardons l'espoir qu'à la fin de son mandat, le Président Reagan réfléchira et se rendra compte que sept ans d'une vaine politique de destruction et de mort contre notre peuple a été largement suffisante pour apaiser son obsession d'éliminer la révolution nicaraguayenne. Le sang versé par notre peuple tout au long de ces années et la destruction de notre économie exigent l'arrêt immédiat de cette obsession et le début d'une action rationnelle, responsable et conforme aux règles et principes du droit international régissant la coexistence pacifique entre les Etats : le genre d'action qui sied à une puissance mondiale, membre permanent du Conseil.

Les preuves incessantes de souplesse et de disposition au dialogue manifestées par mon gouvernement sont des preuves évidentes de notre désir de paix et de justice qui sous-tend notre cause. Nous avons payé un prix extrêmement élevé pour conserver notre dignité, notre autodétermination et notre souveraineté. Nous avons présenté à d'innombrables reprises la branche d'olivier de la paix, mais, en échange, nous avons reçu le fer de la guerre. Nous espérons que le Gouvernement des Etats-Unis respectera enfin la volonté des gouvernements de l'Amérique centrale et les efforts de toute l'Amérique latine pour instaurer une paix juste et durable dans notre région si éprouvée. Les Etats-Unis ne devraient pas laisser passer cette occasion historique de jeter les bases des relations plus constructives et davantage fondées sur le respect avec l'Amérique latine et les Caraïbes.

Mme Casco (Nicaragua)

De même, nous espérons que les Etats-Unis entendront la clameur de leur propre peuple qui, au cours des derniers jours, s'est exprimé publiquement contre leur politique illégale et immorale au Nicaragua.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Malgré l'écran de fumée érigé aujourd'hui par le représentant du Nicaragua, certains faits fondamentaux et irréfutables ne doivent pas être perdus de vue lorsqu'on commente l'incursion sandiniste sur le territoire national de la République du Honduras. Tout d'abord, le régime sandiniste a commis une agression contre son voisin, le Honduras, et non pas l'inverse. Ensuite, c'était là une agression claire préméditée. L'incursion en territoire national hondurien n'était pas fortuite, et il ne s'agissait pas du droit de poursuite. Le 19 mars 1988, le New York Times, par exemple, a signalé que le lieutenant-colonel Javier Carrion, commandant régional sandiniste, a admis que l'offensive "avait été planifiée depuis décembre". L'offensive sandiniste lancée contre San Andres de Bocay a été l'une des opérations militaires les plus importantes que les sandinistes aient jamais organisées avec la claire intention d'entrer en territoire hondurien.

Qu'il me soit permis d'examiner brièvement les faits une fois encore, faits incontestables, pour le Conseil.

Le 8 mars, le Président Ortega a publiquement fait allusion à l'offensive, lorsqu'au cours d'une réunion de militants du parti du Front sandiniste de libération nationale, il a averti la résistance de "se préparer à une nouvelle attaque héroïque" des forces sandinistes. Les préparatifs de l'offensive avaient certainement été prévus depuis la mi-février lorsque la preuve a été faite d'un accroissement du matériel des forces sandinistes dans la région de Las Minas. Au début mars, les sandinistes ont commencé à assembler des troupes dans la région de Bonanza et de Puerto Cabezas, et à transporter de larges quantités de combustible pour réapprovisionner les postes, à installer des avions dans la région et à mettre en place un centre de contrôle et de commandement à Bonanza.

M. Okun (Etats-Unis)

Vers le 17 mars, 1 500 à 2 000 soldats sandinistes étaient passés en territoire hondurien.

Les préparatifs massifs et minutieux et l'avertissement public du Président Ortega indiquent bien que l'offensive avait un objectif stratégique général : la destruction de la résistance nicaraguayenne comme force de combat efficace. L'offensive explique les efforts que les sandinistes n'ont cessé de déployer ces dernières semaines pour retarder les pourparlers touchant un cessez-le-feu ou pour y faire obstruction.

L'attaque était prévue depuis des mois. Elle s'est produite lorsque les dirigeants sandinistes ont estimé qu'ils pouvaient frapper et paralyser la résistance et ont pensé que les autorités honduriennes ne réagiraient pas.

Pourquoi les forces sandinistes sont-elles retournées au Nicaragua sans avoir atteint leur objectif? Trois facteurs clefs ont contraint les sandinistes à abandonner l'offensive. Premièrement, la République du Honduras a réagi vigoureusement à la violation de sa souveraineté territoriale par les sandinistes. Le 17 mars, la force aérienne hondurienne a lancé une contre-attaque contre les positions sandinistes, et a recommencé le 19 mars. Deuxièmement, le déploiement rapide de plus de 3 000 hommes de troupe au Honduras, à la demande du Gouvernement du Honduras a démontré clairement que les Etats-Unis étaient résolus à aider la République du Honduras à défendre son territoire national. Troisièmement, les sandinistes avaient sous-estimé la résistance. Formées et équipées pour de petites opérations insurrectionnelles, les forces de la résistance ont réussi à repousser l'attaque aérienne et terrestre des sandinistes.

J'ai écouté avec intérêt la déclaration lue par le Représentant permanent de la Colombie au nom des membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui. J'ai un certain nombre de questions et d'observations à faire à propos de cette déclaration. Les membres du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, dans leur libellé soigneusement étudié, ne se réfèrent-ils qu'à la présence de troupes américaines au Honduras, qui s'y trouvent sur l'invitation du Gouvernement du Honduras, ou ont-ils également l'intention de condamner, comme ils le devraient, les actes du Nicaragua?

En examinant la déclaration, je constate que pas une seule fois ce document n'identifie clairement ni ne condamne le régime sandiniste en tant qu'agresseur. La République du Honduras n'a pas créé la tension dans la région par ses mesures de défense légitimes. Le Nicaragua porte la responsabilité de la violation de

M. Okun (Etats-Unis)

l'intégrité territoriale du Honduras. Appelons-en à la modération et à la retenue où elles s'imposent. Ce sont les dirigeants sandinistes qui ont répondu à l'acceptation des pourparlers en vue d'un cessez-le-feu par la résistance nicaraguayenne le 10 mars en envahissant cyniquement par la force le territoire du Honduras cinq jours plus tard.

Enfin, je voudrais faire des observations sur la demande du Nicaragua d'une mission d'observation. Les Etats-Unis ont des doutes sérieux quant à ce que pourrait réaliser une mission d'enquête des Nations Unies. La vérification est une question que les gouvernements d'Amérique centrale ont formellement prise en main dans le processus de paix d'Amérique centrale, comme le Représentant permanent du Honduras nous l'a signalé il y a quelques instants. Les ministres des affaires étrangères de la région, agissant en tant que commission exécutive pour l'Accord de Guatemala, doivent se réunir le 23 mars. Cet organe a été désigné dans les Accords de Guatemala comme première autorité en matière de vérification. S'il y a, dans cette affaire, un rôle pour une organisation internationale, il reviendrait alors, de façon plus appropriée, à l'Organisation des Etats américains, l'organisation régionale directement responsable. Nous croyons comprendre que le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains a décidé de ne pas participer à l'envoi d'une telle mission d'observation.

Qu'il me soit permis de résumer en signalant quatre points fondamentaux : premièrement, les Etats-Unis appuient pleinement les principes de l'Accord de Guatemala; deuxièmement, la stabilité sera restaurée en Amérique centrale lorsque le régime sandiniste sera enfin prêt à respecter les engagements solennels contractés au Guatemala le 7 août 1987; troisièmement, la stabilité et la paix seront restaurées en Amérique centrale lorsque le Nicaragua entamera un véritable dialogue et un véritable processus de réconciliation avec l'opposition civile et la résistance nicaraguayenne; et, quatrièmement, la stabilité et la paix seront restaurées en Amérique centrale lorsque le Nicaragua ne s'arrogera plus le droit de renverser les démocraties voisines et de lancer des attaques préméditées contre leurs territoires.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour sera déterminée en consultation avec les membres du Conseil.

La séance est levée à 12 h 45.